

# COMMUNE DE LE MAGE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

Date de convocation : 12 mars 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LE MAGE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Le Maire.

Présents : Ms L. MARTINETTI, P. COUDEL, H. RIVA, J. PARTOY, C. HALLIER, P. GEORGE, C. AUBERT, J. MATHE.

Absents excusés : Ms D. IELSCH, G. LAMELET.  
Monsieur IELSCH a donné pouvoir à Madame EDOU.  
Monsieur LAMELET a donné pouvoir à Madame AUBERT.

Conformément au Code des Communes M. Pascal COUDEL a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Elle rappelle que le compte rendu de la précédente réunion a été adressé par mail le 16 février 2021. Madame Le Maire demande son approbation. Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- *Approbation du compte administratif 2020,*
- *Approbation du compte de gestion 2020,*
- *Affectation du résultat d'exploitation 2020,*
- *Vote du budget primitif 2021,*
- *Votes des taxes directes locales pour 2021,*
- *Demandes de subventions 2021 auprès de la commune,*
- *Plateforme conteneurs à poubelle,*
- *C.R. n°9 dit « Montaigu »,*
- *Achat d'un tracteur d'occasion,*
- *Questions et informations diverses.*

Madame Le Maire souhaite la bienvenue à Madame HIBOU, conseillère aux décideurs locaux, qui est venu présenter le compte administratif, compte de gestion et budget.

### **N°21-004 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : Budget Principal**

Madame Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Compte administratif de l'année 2020.

Vu : - le CGCT et notamment ses articles L.612-12, L.612-13, relatifs au vote du compte administratif,  
- l'instruction budgétaire le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.14,  
- les rapports du Maire et du Trésorier.

Madame Le Maire s'étant retirée de la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MARTINETTI Luc, 1<sup>er</sup> adjoint, adopte à l'unanimité le compte administratif qui se présente comme suit :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Prévus :	385 979.00 €
	Réalisé :	98 955.64 €
Recettes	Prévus :	385 979.00 €
	Réalisé :	128 419.30 €
Excédent reporté 2019 :		264 826.57 €
Résultat de clôture (excédent) :		294 290.23 €

## **INVESTISSEMENT**

Dépenses	Prévus :	45 200.00 €
	Réalisé :	2 446.72 €
Recettes	Prévus :	229 594.00 €
	Réalisé :	22 033.98 €
Excédent reporté 2019 : 207 688.92 €		
Résultat de clôture (excédent) : 227 276.18 €		

*Résultat global (excédent) : 521 566.41 €*

Vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

## **N°21-005 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 ; Budget Principal**

Vu : - le Code Général des Collectivités Territoriales  
- l'instruction budgétaire et comptable M14  
- les rapports du maire et du Trésorier

Considérant : - qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2020 tenu par le trésorier,  
- qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,  
- que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2020 sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :  
- D'ADOPTER le compte de gestion du receveur municipal de l'exercice 2020.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

## **N°21-006 : AFFECTATION DU RESULTAT ; Budget Principal**

Vu : - le Code Général des Collectivités Territoriales  
- l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

### En section d'exploitation :

- un résultat de clôture de l'exercice 2019	264 826.57 €
- un résultat positif pour l'exercice 2020	29 463.66 €
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2020	294 290.23 €

### En section d'investissement :

- un résultat de clôture de l'exercice 2020	227 276.18 €
- un solde des restes à réaliser 2020	- 20 100.00 €
- soit un besoin de financement de	0.00 €

Décide d'affecter ce résultat suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020	
- au compte 1068 (recettes)	0.00 €

En section d'exploitation de l'exercice 2020	
- le solde au compte 002 (résultat reporté)	294 290.23 €

Adoptée à l'unanimité.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

## N°21-007 : BUDGET PREVISIONNEL 2021 : Budget Principal

Madame le Maire propose le BP 2021 de fonctionnement puis d'investissement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

		BP 2021
011	Charges à caractères générales	99 700.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	28 170.00 €
014	Atténuation de produits	10 934.00 €
65	Autres charges de gestion courante	25 100.00 €
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>163 904.00 €</b>
67	Charges exceptionnelles	500.00 €
68	Dotations aux amortissements et provis.	237 600.00 €
022	Dépenses imprévues	7 000.00 €
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>409 004.00 €</b>
042	Amortissements	4 929.00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>4 929.00 €</b>
	<b>Total cumulé des dépenses de fonctionnement</b>	<b>413 933.00 €</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

		BP 2021
70	Produits de services, domaine, ventes	3 700.00 €
73	Impôts – taxes	43 391.00 €
74	Dotations et participations	56 902.00 €
75	Autres produits de la gestion courante	15 150.00 €
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>119 143.00 €</b>
77	Produits exceptionnels	500.00 €
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>119 643.00 €</b>
002	Solde reporté de l'année n-1	294 290.00 €
	<b>Total cumulé des recettes de fonctionnement</b>	<b>413 933.00 €</b>

### SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES

		BP 2021
21	Immobilisations corporelles	151 400.00 €
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>151 400.00 €</b>
165	Remboursement caution	2 000.00 €
020	Dépenses imprévues	1 000.00 €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>3 000.00 €</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>154 400.00 €</b>
	<b>Total cumulé des dépenses d'investissement</b>	<b>154 400.00 €</b>

### SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

		BP 2021
165	Emprunt et dettes assimilés	2 000.00 €
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 000.00 €</b>
10	Dotations, fonds divers réserves	12 000.00 €
024	Produits des cessions	500.00 €
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>12 500.00 €</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>14 500.00 €</b>

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 929.00 €
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>4 429.00 €</b>
001	Solde reporté de l'année n-1	227 276.00 €
	<b>Total cumulé des recettes d'investissement</b>	<b>246 705.00 €</b>

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **Vote des taxes directes locales pour 2021 :**

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 (dit état n°1259) permettant le vote de ces taxes n'étant pas encore reçus, ce point est reporté au prochain conseil.

Madame HIBOU précise que ces taux devront être votés avant le 15/04/2021.

### **N°21-008 : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021 AUPRES DE LA COMMUNE :**

Madame Le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions reçues en mairie.

Après examen de ces demandes, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- ADMR	120 €
- AEP L'Espérance du Mage	400 €
- AFSEP	50 €
- Amicale du Personnel Intercommunale	50 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers	50 €
- Anciens Combattants	100 €
- APE Longny-au-Perche	150 €
- APEL Ecole Notre Dame	50 €
- Ass. ASPERCHE	30 €
- Ass Sauvegarde du Patrimoine	250 €
- Association Sportive du Collège	40 €
- CFA Alençon	30 €
- CLIC du Perche	80 €
- Foyer Socio-éducatif du Collège	80 €
- France Alzheimer	50 €
- JSP Longny Les Villages	50 €
- La Banque Alimentaire	50 €
- La Croix Rouge	50 €
- La Ligue contre le Cancer	50 €
- Les Restos du Cœur de L'Orne	100 €
- MFR Beaumont-Les-Autels	30 €
- MJC Longny-au-Perche	200 €
- Secours Catholique Orne	50 €
- SPA	50 €
- UNA	120 €
- VMEH	50 €

TOTAL 2 330 €

- d'inscrire cette dépense à l'article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

### **N°21-009 : PLATEFORME CONTENEURS A POUBELLE :**

Madame Le Maire expose que le point de tri des d'ordures ménagères de la commune est souvent envahie de chats et encombrés de déchets verts. En concertation avec le SMIRTOM du Perche Ornaïs, elle propose d'implanter des conteneurs semi-enterrés. Le SMIRTOM fournirait les conteneurs et la commune prendrait à sa charge la création de la plateforme pour leurs installations.

Le projet consiste à mettre :

- 3 conteneurs semi-enterrés 5m<sup>3</sup> (diamètre 1,8 m unitaire),
- 2 conteneurs aériens « Monoflux » 5 ou 6m<sup>3</sup> (dimension 1,8m x 2.20m)
- 1 conteneurs aériens 4m<sup>3</sup> pour le « Verre » (dimension 1,4m x 2.20m)

Madame Le Maire propose les devis qu'elle a recueillis pour les travaux d'aménagement de la plateforme.

Après examen de ces devis, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient le devis de l'entreprise DASSE Bruno, à Neuilly-sur-Eure, d'un montant total de 16 693.20 € H.T., soit 20 031.84 € T.T.C., pour la création d'une plateforme en vue d'y installer des conteneurs semi-enterrés,
- inscrit cette dépenses à l'article 2128 : autres agencements et aménagements de terrains,
- autorise Madame Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

#### **N°21-010 : CR n°9 dit « Montaigne » :**

Madame Le Maire propose de réaliser la réfection du C.R. n°9 dit de « Montaigne ». Ce chemin est régulièrement emprunté par les randonneurs, les chasseurs et les agriculteurs. Elle soumet des devis pour la réalisation de ces travaux.

Après examen des devis, le Conseil Municipal avec 10 voix pour et 1 abstention :

- retient le devis de l'entreprise DASSE Bruno, à Neuilly-sur-Eure, pour le nettoyage du milieu du chemin et des côtés, la fourniture et la mise en place de tout-venant (0/63), d'un montant de 12 194.00 € H.T., soit 14 632.80 € T.T.C.,
- inscrit cette dépense à l'article 61521 : Entretien et réparations terrains,
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

#### **N°21-011 : ACHAT D'UN TRACTEUR D'OCCASION :**

Comme évoqué lors du précédent conseil, Messieurs COUTEL et RIVA ont recherché un tracteur d'occasion pour la commune qui viendrait en remplacement du tracteur actuel.

Le tracteur actuel DEUTZ immatriculé 9702 QX 61 a été mis en circulation le 27/12/1973. Il a été acquis par la commune le 25/07/2003. Il figure à l'état de l'actif communal sous le numéro d'inventaire 2017006 pour un montant de 100 €.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise BMS 61 MAN lui a fait une offre qui consiste :

- en l'achat d'un tracteur Valtra d'occasion, modèle A95 ayant 4795 heures pour un montant HT de 15 300 €, soit un T.T.C. de 18 360 €
- à la reprise du tracteur communal Deutz pour un montant de 500 €.

Après examen de l'offre, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Madame Le Maire à signer un bon de commande avec l'entreprise BMS 61 MAM pour l'achat d'un tracteur Valtra d'un montant de 15 300 € H.T., soit 18 360 € TTC,
- autorise Madame Le Maire à vendre le tracteur DEUTZ pour un montant de 500 €.
- inscrit cette dépense à l'article 2182 : Matériel de transport,
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la réalisation de cet achat.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

##### ***Formations AMO :***

Par mail du 5/03/21, l'ensemble des conseillers a été invités à compléter un questionnaire sur les formations proposées par l'Association des Maires de l'Orne. Madame Le Maire ramasse ces questionnaires qui seront transmis à l'AMO.

**Elections départementales et régionales 2021 :**

Le Conseil Municipal organise la tenue du bureau de vote pour les élections départementales et régionales qui auront lieu les 13 et 20 juin prochain.

**Déjections canines :**

Devant le nombre croissant de déjections canines sur le chemin des Champs Sorans, les conseillers municipaux demandent à Madame Le Maire d'installer des panneaux : « DEJECTIONS CANINES INTERDITES ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Préfecture, le
<b>21-004</b>	<b>Approbation du C.A. 2020 – Budget Principal</b>	<b>avril 2021</b>
<b>21-005</b>	<b>Adoption du Compte de Gestion 2020 – Budget Principal</b>	<b>avril 2021</b>
<b>21-006</b>	<b>Affectation du résultat d'exploitation 2020 – Budget Principal</b>	<b>avril 2021</b>
<b>21-007</b>	<b>Vote du budget 2021 – Budget Principal</b>	<b>avril 2021</b>
<b>21-008</b>	<b>Demandes de subventions 2021 auprès de la commune</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2021</b>
<b>21/009</b>	<b>Plateforme containers à poubelle</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2021</b>
<b>21-010</b>	<b>C.R. n°9 « Montaigu »</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2021</b>
<b>21-011</b>	<b>Achat d'un tracteur d'occasion</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2021</b>